



RETOUR SUR L'ATTENTAT DE KARACHI ET LE RESPONSABILITÉ DE L'ETAT

La sécurité «sacrifiée» des salariés de la DCN

M^e Marie Dosé, l'avocate des familles et certaines victimes de l'attentat de Karachi, qui a coûté la vie à onze employés de la Direction des constructions navales (DCN) en mai 2002, ont demandé l'audition de plusieurs témoins pour comprendre pourquoi la sécurité des salariés *«avait été sacrifiée»*. Comme l'a révélé France Inter, l'avocate s'appuie sur un rapport rédigé dès juillet 2002 par un conseiller juridique de la DCN, Didier Panza, qui avait alerté les responsables de la société d'armement et la justice sur le statut de ces salariés. Il y soulignait notamment que, envoyés au Pakistan dans le cadre d'un contrat avec une société privée, et non directement par l'État, les employés de la DCN n'avaient *«pas bénéficié de la protection de l'État français accordée aux agents en mission ou en coopération»*.

À l'époque, le juge Jean-Louis Bruguière, alors chargé de l'enquête, *«avait choisi de classer cette pièce essentielle du dossier, sans l'exploiter»* a aussi dénoncé M^e Dosé, qui a demandé l'audition de Didier Panza et de plusieurs autres responsables de la DCN.